

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20251202-DELIB2025-38SIA-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

L'an deux mil vingt cinq

Le : 2 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 12

Présents 11

Votants 12

Abstention 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2025

Date de l'affichage de la convocation : 25 novembre 2025

Délibération N°2025-38

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENT EXCUSE : Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVET

Secrétaire de séance : Custodia CARVALHO

Objet : Rapport annuel du SIAEP PREUILLY / SAINT-THORETTE sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le rapport annuel du SIAEP PREUILLY / SAINT-THORETTE sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le rapport annuel du SIAP PREUILLY / SAINT-THORETTE sur le prix et la qualité de l'eau potable de l'année 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 12

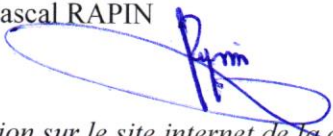
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 2 décembre 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance

Custodia CARVALHO



Publication sur le site internet de la commune le : 3 décembre 2025

Acte transmis en préfecture le : 4 décembre 2025

